

# Mines antipersonnel: la guerre en temps de paix

par le Dr. Philippe CHABASSE

Chaque mois, même en temps de paix, 2.000 personnes sont victimes des mines antipersonnel. Ces armes frappent sans discernement les civils comme les militaires. Depuis 20 ans, plus d'un million d'hommes, de femmes et d'enfants ont été tués ou blessés par mines. La prolifération inconsidérée de ces armes interdit la mise en culture, retarde la réintégration des réfugiés et revient à pratiquer une véritable politique de la terre brûlée dans les pays affectés. Etant donné que l'utilisation de la plupart de ces mines bafoue le droit international existant, mais totalement inappliqué, il est urgent de remonter à la cause de ce fléau en exigeant l'interdiction de leur fabrication, de leur vente et de leur utilisation. Comment et pourquoi en est-on arrivé là? Quelles devraient être et quelles sont les réponses humanitaires, techniques et politiques apportées aux victimes?

## **1. Un drame permanent d'ampleur planétaire**

L'arme de la «guerre des lâches»<sup>1</sup>, c'est la mine antipersonnel dont la charge est calculée pour arracher la jambe de sa victime. Les victimes sont essentiellement des familles paysannes et des bergers nomades, vivant en autarcie du produit de leurs terres, en Afghanistan,

1. «La guerre des lâches» est aussi l'appellation d'une collection éditée par Handicap International, consacrée aux effets dévastateurs des mines antipersonnel dans différents pays du monde. Elle tire son nom du premier titre consacré au Cambodge, traduction de l'ouvrage *Landmines in Cambodia. The Coward's War*, Human Rights Watch & Physicians for Human Rights, 1991, Etats-Unis.

au Cambodge, en Angola, en Somalie, en Éthiopie, au Soudan, en Ouganda, au Rwanda, au Mozambique, au Nicaragua, au Laos, au Salvador, au Viêt-Nam, en Irak, en Iran, au Sri Lanka, en Birmanie. Ce sont aussi les populations des zones péri-urbaines de Bosnie-Herzégovine, d'Azerbaïdjan ou de Tchétchénie.

Ces victimes ont en commun leur pauvreté, leur statut de non-combattants, leur dépendance à la terre et leur incapacité à échapper à leur destin sanglant. Il ne s'agit pas de cas isolés, mais de communautés entières qui sont ainsi touchées:

- en 1989 et 1990 dans le district de Spin Boldak, dans la province afghane de Kandahar, 2% de la population ont été tués par l'explosion de mines et 3,5% mutilés (source: Comité International de la Croix-Rouge);
- à l'hôpital de Suleimaniya, dans le Kurdistan irakien, plus de 1.650 cas de blessures par mines ont été soignés entre mars et septembre 1991, dont 398 cas de traumatismes graves ayant conduit à l'amputation chirurgicale (source: Handicap International);
- dans la plaine des Jarres, au Laos, chaque année, 50 à 60 personnes sont tuées ou blessées, deux décennies après le largage des dernières mines par les avions des forces américaines (source: Mines Advisory Group);
- au Cambodge, en 1996, les explosions de mines font près de 300 victimes (blessées ou tuées) tous les mois (source: Handicap International).

Depuis vingt ans, plus de 600.000 civils ont été mutilés, plus encore sont morts, vidés de leur sang, faute de soins, dans d'atroces souffrances.

## **2. Une arme sans maître**

Créées et développées au cours des deux guerres mondiales, les mines antipersonnel étaient initialement destinées à protéger temporairement des champs de mines anti-chars, des installations ou des



*Afghanistan: enfant blessé par mine aux deux bras. (© CICR / Zalmai Ahad)*

objectifs stratégiques. Du fait de leur faible coût, d'une incroyable perversion des responsables militaires et d'une invraisemblable négligence de la communauté internationale, les mines ont été progressivement détournées de leur fonction initiale et massivement utilisées par les armées régulières comme par les mouvements de guérilla, pour empêcher, canaliser ou provoquer des mouvements de populations civiles. A partir des années 70, larguées par obus, par avion ou par hélicoptère par centaines de milliers, les mines sont devenues des armes offensives pour terroriser les populations, d'abord au Viêt-Nam et au Laos, puis en Afghanistan.

Cette utilisation massive ne suffit pas à expliquer l'étendue des dégâts humains. L'autre spécificité de cette arme est qu'elle reste active longtemps après l'arrêt des hostilités. Présent sur de larges régions à potentiel agricole, le danger des mines augmente au fur et à mesure que la poussée démographique oblige la population à élargir les territoires à cultiver.

Ce sont la permanence de ce danger, et le fait que les mines posées échappent à toute volonté humaine, qui différencient fondamentalement cette arme de toutes les autres. Le soldat arme le mécanisme, de façon que la moindre pression déclenche l'explosion... en son absence; le contrôle de l'arme est alors perdu. Ni le soldat, ni ses supérieurs ne sont plus en mesure de déterminer avec précision l'objectif. Si un cessez-le-feu intervient, chaque mine gardera intact son potentiel meurtrier et ceci pendant plusieurs dizaines d'années. Il ne s'agit pas là d'un phénomène marginal puisque les Nations unies estiment à 110 millions le nombre des mines actives enfouies dans le sol de notre planète. Au rythme des efforts actuels, il faudrait onze siècles pour déminer l'ensemble des zones polluées.

Bien sûr, si l'ordre en est donné, il est théoriquement possible de les retirer, de les neutraliser ou de les détruire. Encore faudrait-il qu'il existe (comme le précisent les conventions réglementant le droit de la guerre) des plans des zones minées. Malheureusement, sur le terrain, ces plans sont tout simplement inexistantes. Non pas uniquement parce que les soldats sont négligents ou mal intentionnés, mais du fait de la conception même de la mine et des stratégies d'utilisation. Comment, en effet, des registres pourraient-ils être tenus quand les mines sont conçues pour être éparpillées par milliers au moyen de largages aériens ou de tirs d'artillerie (jusqu'à 4.000 par minute), et fabriquées dans des matériaux qui les rendent de plus en plus légères et de plus en plus difficiles à détecter? Ainsi, la mine survit à la guerre, arme sans maître qui décidera elle-même du choix de sa victime.

### **3. L'humanitaire: une réponse partielle**

Face à l'ampleur et à la spécificité de ce drame, il existe trois ordres de réponses: humanitaire, technique et politique. Tous impliquent à des degrés variables, les organisations de solidarité internationales, les militaires, les Etats et les différentes structures de l'ONU.

L'humanitaire est la plus simple des réponses à mettre en oeuvre. Elle passe par le soutien aux structures chirurgicales pour sauver la vie

des blessés, bien souvent au prix de l'amputation d'un ou plusieurs membres, dans des conditions les moins mauvaises possibles. Vient ensuite la fourniture d'une prothèse qui donnera à l'amputé les moyens exclusivement physiques de se réinsérer dans la société.

En pratique, c'est toute la chaîne médico-sociale d'un pays qui est sollicitée par cette «pathologie»: du premier secours à la réinsertion professionnelle, en passant par le transport des blessés, la fourniture de matériel chirurgical, de sang et de médicaments, les soins de kinésithérapie, le suivi psychologique des victimes, le soutien économique à la famille et à la communauté... alors que ces mêmes pays, souvent dévastés, sont dans l'incapacité de faire face aux priorités les plus pressantes.

#### **4. Les retards et les errements du déminage**

Plus en amont, une réponse de type «préventif» est constituée par le déminage, activité lente, coûteuse et dangereuse. Rendre les terres accessibles à l'homme, après un conflit, est un problème relativement nouveau pour la communauté internationale. Dans ce domaine, les doctrines et les techniques militaires de déminage ne sont pas forcément adaptées.

Dans le cadre d'un conflit, les militaires savent ouvrir des brèches dans un champ de mines et tolèrent, ce faisant, un pourcentage «acceptable» de risques. Le déminage civil, lui, vise l'efficacité totale, même si dans la réalité il demeure difficile de réduire le risque à zéro. La présence de mines, avérée ou supposée, interdit toute utilisation de la zone suspecte par la population. Aujourd'hui, la seule technique répondant aux exigences du déminage civil reste le déminage manuel. A l'aide d'un détecteur de métaux et d'une baïonnette, on teste le terrain centimètre carré par centimètre carré. Un travail fastidieux qui consiste à sonder le sol avec une infinie précaution 400 à 500 fois par mètre carré.

Pourtant, ces difficultés techniques sont finalement peu de chose au regard du flou stratégique qui englobe les rares opérations actuel-

lement menées sur le terrain. Dans la mise en oeuvre des accords de paix récents (Cambodge, Mozambique, Angola, Bosnie-Herzégovine par exemple), le déminage a fait trop souvent l'objet de discussions interminables entre les factions locales en cause, les différentes entités de l'ONU et les Etats parrains des accords de paix.

Par ailleurs, l'absence de doctrine, de normes et de réglementation engendre une compétition effrénée entre les compagnies privées de déminage qui ont fleuri sur le marché après la guerre du Golfe. Pire, on a vu au Mozambique les Nations unies négocier des contrats de déminage «humanitaire» avec des sociétés spécialisées, filiales de groupes fabricants de mines antipersonnel.

Face à cette situation, de plus en plus nombreuses sont les organisations non gouvernementales (ONG) qui se créent, ou qui développent une compétence particulière dans ce domaine<sup>2</sup>.

## **5. L'hypocrisie des conventions internationales**

Si l'on continue de remonter la logique préventive, l'ultime niveau d'action se situe sur la chaîne de production et de commercialisation.

Une convention internationale, datée de 1980, était censée régler l'utilisation des mines. Malheureusement, l'ampleur catastrophique de la situation actuelle a démontré la totale inefficacité de ce texte et a conduit à une prise de conscience de plus en plus aiguë, de l'incapacité de la communauté internationale de contrôler cette arme. Qui plus est, les mines - en dépit de leur caractère «antipersonnel»-entraînent sur la durée des destructions massives indiscriminées, ce qui en fait des «armes classiques» particulières et les rapproche des armes non conventionnelles telles les sinistres armes chimiques.

Sous la pression des ONG, les initiatives de la Belgique et de la France ont permis, en 1993, d'engager la communauté internationale dans la voie d'une révision de cette convention.

2. C'est dans cet esprit que s'est créé le Département Mines de Handicap International, qui développe des programmes spécifiques au Cambodge, au Mozambique, en Ethiopie, au Rwanda, en Angola, en Afghanistan et en Bosnie-Herzégovine.

Ce processus, qui s'est achevé à Genève en mai 1996, a cristallisé une mobilisation internationale d'une ampleur sans précédent.

Des millions de citoyens, à travers le monde, ont pris conscience de la nature particulière de cette arme. Une campagne internationale, regroupant près de 500 organisations actives dans les domaines du développement, de l'aide humanitaire, de la défense des droits de l'homme ou du désarmement, prône l'interdiction totale des mines, de leur production à leur utilisation, seule solution réaliste au problème posé<sup>3</sup>. C'est cette même interdiction absolue que préconisent également le Comité International de la Croix-Rouge (CICR), le Haut-Commissariat pour les Réfugiés (HCR), le Secrétaire général des Nations unies, le Parlement européen, l'Organisation de l'Unité africaine (OUA), le Vatican...

Cette mobilisation internationale, si elle n'a pas empêché l'échec du processus de révision de la Convention internationale, a malgré tout permis à certains pays de prendre des initiatives unilatérales. Ainsi, 39 pays se déclarent aujourd'hui en faveur de l'interdiction totale des mines (ils étaient moins de 10 il y a à peine un an); plus d'une quinzaine d'Etats ont décidé de s'interdire la production, la vente ou l'utilisation des mines; des pays tels que la Belgique, les Pays-Bas, l'Allemagne, le Canada ou l'Australie ont totalement renoncé à cette arme; la France a confirmé le gel de la production et s'est interdit l'exportation des mines.

Le processus de révision de la Convention de 1980 se solde tout de même par un échec: malgré les engagements de ces différents Etats, l'utilisation des mines est à nouveau légitimée.

A un problème humanitaire d'une ampleur sans précédent, la communauté internationale a répondu par une échappatoire technologique. La nouvelle Convention favorisant la production de mines programmables, les pays les plus pauvres risquent de se désintéresser d'une convention internationale qui entérine la suprématie militaire

3. Cette campagne est intitulée Campagne internationale pour interdire les mines antipersonnel.

et technologique des pays les plus avancés. Outre ce constat, la situation reste préoccupante: aux mines classiques s'ajouteront sur le terrain, en toute légalité, les mines programmables dites «intelligentes».

## **6. Une indispensable vision politique**

Au-delà des enjeux économiques liés à la production et au commerce des mines, ce terrible gâchis s'appuie sur la persistance d'une doctrine militaire défendant le rôle indispensable de ces engins. Dans ces conditions, c'est au pouvoir politique que revient le devoir d'arbitrer et de trancher, pour faire valoir aux militaires que quels que soient les avantages tactiques qu'ils reconnaissent aux mines, ceux-ci sont insignifiants face aux désastres humain, écologique et économique engendrés par leur utilisation.

La volonté politique pourrait, d'ailleurs, s'appuyer sur les prises de position publiques d'un nombre croissant de militaires qui demandent l'interdiction des mines antipersonnel. En effet, certains «professionnels de la guerre» n'hésitent plus à dénoncer l'utilisation de cette arme, soit qu'ils se soucient sincèrement de ce qu'il advient du théâtre des opérations au terme d'un conflit, soit qu'ils aient pris conscience des difficultés importantes que rencontre le déminage sur le terrain.